



Communiqué de presse  
Paris, le 17 octobre 2022

## **Le CESE lance une grande consultation citoyenne sur la mobilité durable et inclusive dans les zones rurales ou périphéries**

**En avril 2022, le CESE a engagé un projet d'avis visant à rechercher des solutions pour des déplacements plus durables et accessibles à toutes et tous dans les zones « peu denses » (zones rurales ou périphéries plus éloignées des agglomérations). Dans ce cadre, le CESE engage une large consultation à travers la mise en ligne ce lundi 17 octobre d'une plateforme dédiée afin de porter et d'amplifier la parole des citoyens.**

En France, plus de la moitié de la population habite dans des territoires ruraux ou périurbains. L'enjeu des mobilités y est une question fondamentale : le risque d'isolement et de dépendance est encore plus important pour celles et ceux qui ne peuvent pas utiliser facilement une voiture (âge, handicap, coût, ...) pour aller au travail ou accéder à des services essentiels (se soigner, faire ses courses se former...). Cette situation d'inégalités entre les citoyens et entre les territoires est exacerbée par la crise énergétique qui renchérit le coût de la voiture. Au-delà de son aspect social, l'accès à une offre diversifiée de mobilité est un enjeu primordial en matière de lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans les zones rurales.

Pour rechercher des solutions concrètes aux difficultés vécues, le CESE a choisi de mettre en œuvre un dispositif de participation ambitieux pour recueillir la parole des citoyennes et citoyens concernés, sur l'ensemble des territoires :

Les citoyennes et citoyens auront la possibilité de s'exprimer via différents formats :

- Une plateforme en ligne qui permettra à tous les citoyens de répondre à un questionnaire et faire remonter leurs problématiques et avis ;
- Des ateliers participatifs dans les territoires, permettant de réfléchir ensemble à des solutions nouvelles, organisés en collaboration avec les CESER dont 7 représentants siègent, par ailleurs, pour la première fois dans la commission de travail du CESE.
- Une journée délibérative au CESE durant laquelle des citoyens volontaires pourront s'exprimer sur des préconisations.

Ce dispositif inclut également une démarche proactive inédite pour recueillir la contribution de tous les citoyens dans les départements d'Outre-mer : des ambassadeurs seront présents dans 15 bureaux de poste durant 3 semaines, afin de recueillir les contributions des citoyennes et citoyens sur la plateforme.

La plateforme sera mise en ligne du 17 octobre au 27 novembre 2022, pour une publication de la synthèse des contributions en janvier 2023. A l'issue de ses travaux, le CESE votera un avis, rapporté par Sébastien Mariani, au nom de la commission Territoires, agriculture et alimentation, qui sera remis au Gouvernement et au Parlement au printemps 2023. Les citoyennes et les citoyens qui ont participé aux travaux de réalisation de cet avis seront tenus informés des suites à différentes phases (publication

---

### **A propos du Conseil économique, social et environnemental :**

Assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement. Il est l'addition de corps intermédiaires et d'organisations économiques, sociales et environnementales variées et engagées. Le Conseil participe à une démocratie mixte et continue nécessaire. Le CESE est enrichi de la participation citoyenne, via des consultations, des pétitions ou l'association de citoyennes et citoyens à certains de ses travaux. La réforme du Conseil sera mise en œuvre au cours de la mandature 2021-2026, présidée par Thierry Beaudet.



de la synthèse des contributions reçues, compte-rendu de la journée délibérative, webinaire de restitution et d'échange après le vote de l'avis).

Elle sera accessible au lien suivant : <https://participez.lecese.fr>.

**Pour plus d'informations :**

**[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)**

**Twitter : @lecese**

**Contact presse :**

Ema Hazan

06 64 56 11 74

[ema.hazan@plead.fr](mailto:ema.hazan@plead.fr)

**Informations pratiques :**

Palais d'Iéna - Siège du CESE

9 place d'Iéna, 75016 Paris

Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 9

---

**A propos du Conseil économique, social et environnemental :**

Assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement. Il est l'addition de corps intermédiaires et d'organisations économiques, sociales et environnementales variées et engagées.

Le Conseil participe à une démocratie mixte et continue nécessaire. Le CESE est enrichi de la participation citoyenne, via des consultations, des pétitions ou l'association de citoyennes et citoyens à certains de ses travaux.

La réforme du Conseil sera mise en œuvre au cours de la mandature 2021-2026, présidée par Thierry Beaudet.